



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	17
Date de la convocation :	3 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 14 NOVEMBRE 2023
2023 / 41**

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, M. PACCOUD Christian, M. LAMPS Arnaud, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, Mme PALLOT Irène, M. BOUQUET Frédéric, M. MANIGAND Hervé

Excusé : M. DURAND Paul

Absent :

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Versement complémentaire du forfait communal à l'OGEC

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 17 octobre 2023 relative au versement complémentaire du forfait communal à l'OGEC compte-tenu des nouvelles règles applicables suite à l'obligation scolaire des enfants dès l'âge de 3 ans. Un calcul différencié a été établi. Le rappel sur l'année scolaire 2021/2022 s'élève à la somme de 4 031 € et celui de l'année scolaire 2022/2023 à 13 338 € soit la somme totale de 17 369 €.

Une décision modificative de crédits n° 04 a été adoptée le 17/10/2023 afin de provisionner le compte 6574 du budget 2023.

Toutefois, il revient au conseil municipal de délibérer sur ce versement complémentaire à l'OGEC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le versement complémentaire du forfait communal à l'OGEC d'un montant total de 17 369 € pour les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023 ;

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY